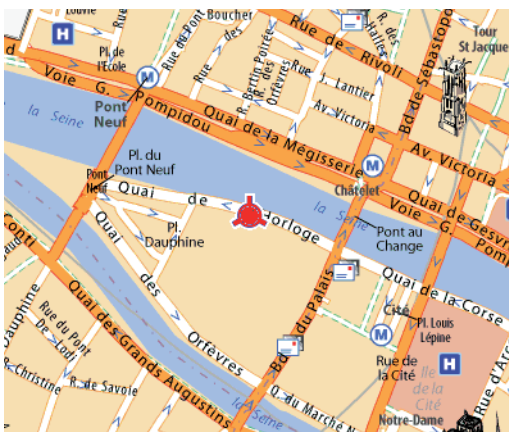


INSCRIPTION IMPERATIVE

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

en renvoyant le coupon réponse par mail à : colloquefgti@fga.fr
ou par fax à : Direction des Relations Institutionnelles et de la
Prévention au : 01 43 65 66 99

Grand'Chambre de la Cour de cassation
entrée par le 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}



métro :

ligne 4, stations Cité ou Châtelet

ligne 7, station Pont-Neuf

ligne 10, station Saint-Michel

RER B et C, station Saint-Michel

bus :

21, 38, 85, 96, station Cité-Palais de justice

24, station Saint-Michel

27, stations Saint-Michel et Pont-Saint-Michel-Quai
des Orfèvres



www.fondsdegarantie.fr



être là

Le FGTI remercie Monsieur le Premier Président de la Cour
de cassation d'avoir permis l'organisation de ce colloque en
Grand'chambre.

Colloque
FGTI

20 ans
d'indemnisation
des victimes
d'infractions

Vendredi 20 janvier 2012
de 9h00 à 17h30
à la Grand'Chambre de la Cour de cassation



8h30
9h00
Propos introductifs

9h30
Panorama des régimes d'indemnisation
Président de séance

L'équilibre du régime français

L'indemnisation en France des victimes d'actes de terrorisme

Le champ d'application du régime d'indemnisation des victimes d'infractions

Les solutions et orientations en Europe

11h00
Les acteurs de l'indemnisation
Président de séance

Les associations

Les médecins experts

Les avocats

Les assureurs

Accueil des participants

M. Vincent LAMANDA
premier président de la Cour de cassation

M. François WERNER
directeur général du FGAO-FGTI

M. Michel MERCIER
garde des Sceaux, ministre de la Justice

M. Bertrand LOUVEL
président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

M. Sébastien RASPILLER
administrateur du FGTI, Direction générale du Trésor

Me Georges HOLLEAUX
avocat au Barreau de Paris

Mme Françoise RUDETZKI
fondatrice de SOS ATTENTATS

M. Jean MAZARS
doyen honoraire de la 2^{ème} chambre civile de la Cour de cassation

M. Thomas CASSUTO
magistrat détaché auprès de la Commission européenne

M. Dominique LORIFERNE
président de la 2^{ème} chambre civile de la Cour de cassation

Mme Michèle de KERCKHOVE
vice-président de l'INAVEM, président de SOS victimes 78

Mme Béatrice GERARD
directrice de Paris Aide aux Victimes

Mme Hélène BEJUI-HUGUES
délégué général de l'AREDOC

Mme Liliane DALIGAND
expert judiciaire près la Cour d'appel de Lyon

Me Claude LIENHARD
avocat au Barreau de Strasbourg

M. Pierre-Yves THIRIEZ
directeur des règlements de la société AXA

Programme 20 janvier 2012

Les magistrats

Le FGTI

14h00
Les droits des victimes
Président de séance

Approche criminologique des droits des victimes

Réforme de 2004 et indemnisation transactionnelle

Indemnisation judiciaire

Les chiffres de l'indemnisation

Aide au recouvrement et recours

15h30
Les devoirs des victimes
Président de séance

Devoir de diligence

Devoir de loyauté

Devoir de prudence

17h00
Conclusion et synthèse

17h30
Fin des travaux

Mme Catherine PATOUX-GUERBER
président de la CIVI de Paris

M. François WERNER
directeur général du FGAO-FGTI

Mme Geneviève VINEY
professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne-Paris I

M. Robert CARIO
professeur à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

Mme Stéphanie PORCHY-SIMON
professeur à l'université Jean Moulin-Lyon III

Mme Christine SOUCIET
conseiller à la Cour d'appel de Versailles

M. Loïc BOUCHET
directeur des opérations du FGAO

Mme Nathalie FAUSSAT
responsable du FGTI

M. le Président du conseil d'administration du FGTI

M. Hugues ADIDA-CANAC
conseiller référendaire à la Cour de cassation

M. Guillaume CLERC
responsable de service de la Région Sud FGTI

Mme Anne CARON-DEGLISE
conseiller à la Cour d'appel de Paris, chargée de la chambre des tutelles

M. Claude GRELLIER
conseiller à la Cour de cassation

Mme Dominique LUCIANI-MIEN
maître de conférences à l'Université de Cergy-Pontoise